

Procès-verbal

Réunion ordinaire du Conseil d'établissement de l'École Le Tremplin
dûment convoquée et tenue de façon virtuelle
ce 15 septembre 2020, à dix-huit heures.

Sont présents :	Mmes. Valérie Tremblay	Présidente
	Karyne De Montigny	Représentante des parents
	Julie Marceau	Représentante des parents
	Marie-Ève Martel	Représentante des parents
	Vicky Veillette	Représentante des parents
	Maité Gouveia	Représentante des professionnels
	Émilie Dupont-Gravel	Représentante des enseignants
	Maryse Fournier	Représentante des enseignants
	Mélanie Tschanz	Représentante des enseignants
	Anick Lauzier	Représentant du soutien
Sont aussi présents :	M. Pierre Goulet	Direction
	Mme. Chantal Mongrain	Directrice adjointe
	Mlles. Élodie Larouche	Élève - coprésidente du conseil d'école
	Marily Rivard	Élève -coprésidente du conseil d'école

1. Mot de bienvenue et présentation des membres du Conseil d'établissement

Monsieur Goulet et madame Tremblay souhaitent la bienvenue à tous les membres et font la présentation de tous.

2. Questions du public

Aucune question du public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Présences et quorum
2. Questions du public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Choix d'un(e) président(e) et son remplaçant
5. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2020
6. Suivi du procès-verbal
7. Correspondance
8. Rapport de la direction
9. Sujet de discussion :
 - 9.a Dénonciation d'intérêt des membres;
 - 9.b Règles de régie interne;
 - 9.c Calendrier des séances régulières;
 - 9.d Rapport annuel des activités 2019-20
 - 9.e Projet éducatif, information pour les nouveaux membres;
 - 9.f Liste téléphonique des membres;
 - 9.g Changement de signataire;
 - 9.h Budget CÉ

112-CE
20-21/88

10. Affaires diverses
 - a) Levée de fond pour le Guatemala
 - b) Recyclage des masques
 - c) Compost
 - d) Parascolaire
11. Date et lieu de la prochaine séance
12. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que le directeur et la présidente ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la réunion ordinaire du 15 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Martel, appuyé par Valérie Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

4. Élections

4.a Procédure d'élection au poste de président(e) du Conseil d'établissement

Monsieur Pierre Goulet explique que ce doit être un parent qui se propose ou qui est proposé par quelqu'un. On explique ce qu'implique le rôle de président(e). Ce sont cinq réunions (minimum) durant l'année scolaire. Il est possible que le président soit appelé à représenter l'école lorsque nécessaire.

4.b Élection au poste de président(e) du Conseil d'établissement

Julie Marceau propose Valérie Tremblay, celle-ci accepte.
Comme il n'y a pas d'autres propositions, Valérie Tremblay est élue présidente du conseil d'établissement pour l'année 2020-2021.

112-CE
20-21/89

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Marceau membre, il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR, Valérie Tremblay comme présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2020-2021;

DE MANDATER, le directeur de l'école, monsieur Pierre Goulet pour qu'il informe le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy du nom de la nouvelle présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2020-2021.

4.c Procédure d'élection au poste de vice-président(e) du Conseil d'établissement
Monsieur Pierre Goulet explique que le vice-président remplace le président lors des réunions, si celui-ci s'absente.

4.d Élection au poste de vice-président(e) du Conseil d'établissement.

Valérie Tremblay propose Vicky Veillette, celle-ci refuse.
Marie-Ève Martel propose Julie Marceau, celle-ci accepte.
Julie Marceau est élue vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2020-2021.

112-CE
20-21/90

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy;

112-CE
20-21/91

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Martel il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR, Julie Marceau comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2020-2021;

DE MANDATER, le directeur de l'école, monsieur Pierre Goulet, pour qu'il informe le Centre de services scolaire Chemin-du-Roy du nom de la nouvelle vice-présidente du conseil d'établissement de l'École Le Tremplin pour l'année scolaire 2020-2021.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maïté Gouvéia, appuyé par Marie-Ève Martel il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER, la secrétaire de procédé à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 du conseil d'établissement de l'École secondaire Le Tremplin en y apportant les corrections suivantes : faute à la page 2 au point 7 c)

6. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020

Les frais pour les 6^e année ont été modifiés dans les documents déposés sur le drive de l'école.

7. Correspondance

Aucune Correspondance

8. Rapport de la direction

- ❖ La gestion des trois chantiers s'est somme toute bien déroulée. Les travaux ne sont pas terminés, mais ils vont bon train.
- ❖ L'équipe de travail est très dynamique et c'est vraiment un plaisir de diriger et d'enseigner avec une aussi belle équipe, surtout en ce temps de COVID-19.
- ❖ Présentement nous n'avons pas encore de cas positif dans notre école. Pour ceux qui font se font tester, du travail à la maison leur sont remis. Des stratégies sont déjà à être mises en place si un cas positif arrivait.
- ❖ La classe d'art plastique n'est toujours pas prête, une demande de suivi a été faite au CSS.

9. Sujet de discussion

9.a Dénonciation d'intérêt des membres

Monsieur Goulet explique le document. Aucune personne n'est concernée par la dénonciation d'intérêt.

9.b Règles de régie interne

Monsieur Goulet explique divers termes utilisés, tel que, approbation, adoption, etc. Il n'y a pas grand sujet qui ne peut être

112-CE
20-21/92

9.c Calendrier des rencontres 2020-2021

15 septembre 2020 18 h 00

24 novembre 2020, 18 h 30

9 février 2021, 18 h 30

13 avril 2021, 18 h 30

8 mai 2021, 18 h 30

8 juin 2021, 18 h 30

- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;
- CONSIDÉRANT que madame la présidente et monsieur le directeur ont élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école Le Tremplin;
- CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du conseil d'administration permettant ainsi aux membres du conseil de venir nous rencontrer;
- CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;
- CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Marceau, il est résolu à l'unanimité :
- DE MANDATER, Monsieur le directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2020-2021 de l'école Le Tremplin soit préparée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école, sur notre site WEB et envoyé aux parents.

9.d Rapport annuel des activités

- Les démarches pour l'aménagement de la cour d'école sont débutées. Les travaux devraient commencer au printemps 2021.
ex.: le terrain de basket, le terrain de balle donnée, le terrain volleyball, etc.
- La grille-matière a été mise à jour, ce point sera reporté pour approbation.
- Il y a du nouveau personnel cette année, nous faisons une belle équipe qui a à cœur de travailler dans notre milieu.

9.e Projet éducatif, information pour les nouveaux membres

- Monsieur Pierre Goulet informe les nouveaux membres de notre mission, notre vision et nos valeurs.
- La rentrée a quand même été difficile compte tenu de la COVID-19. Les grands du secondaire passaient dans les jeux et la zone des 6^e année. L'espace de classe bulle était plus ou moins respecté dans la cour. Les zones et les espaces bulles ont été redéfinis et tout va bien maintenant.
- Nous avons augmenté le nombre de courriels aux parents pour faire circuler le plus d'information possible ainsi que notre page Facebook. Mais il y a encore place à l'amélioration!
- Nous devons probablement retirer l'application des lignes de vie dans le projet éducatif, car il est vraiment bien appliqué

9.f Liste téléphonique des membres

La liste déposée devra être modifiée, des coquilles y sont présentes.

112-CE
20-21/93

9.g Changement de signataire

Projet de résolution pour le conseil d'établissement pour mandater la nouvelle agente de bureau comme cosignataire du compte bancaire

- CONSIDÉRANT que Madame Kim Mongrain a changé de poste;
- CONSIDÉRANT qu'en l'absence de la direction, une personne de la comptabilité soit autorisée à cosigner les chèques;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maïté Gouvéia, appuyée par Valérie Tremblay, il est résolu à l'unanimité;
- DE MANDATER, Madame Véronique Guilbert, la nouvelle agente de bureau, pour qu'elle soit une des cosignataires internes de notre compte bancaire et de nos chèques de la caisse Desjardins de Mékinac des Chenaux, conformément à nos règles de *Régie interne.*;

9.h Budget CÉ

Augmentation de la clientèle, donc augmentation du budget, 1561 \$ pour l'année 2020-2021.
Les frais de gardiennage sont conservés à 5\$.

112-CE
20-21/94

- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'Article 275, 2^e par. De la LIP, le Centre de service scolaire Chemin-du-Roy a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Émilie Dupont-Gravel et appuyée par Mélanie Tschanz, il est résolu à l'unanimité :
- D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2020-2021 de l'école Le Tremplin, tel que proposé, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.;

10. Affaires diverses

10.a) Levée de fond Guatemala

Le voyage planifié pour mars 2021 est reporté au printemps 2022 à cause de la COVID-19. Mais les campagnes de financement auront tout de fois lieu, tel que :

- Vente de bûches de Noël en ligne
- Demande de commandites

112-CE
20-21/95

- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Tremblay, appuyé par Karyne De Montigny, il est résolu à l'unanimité ;
- D'APPROUVER les campagnes de financement proposées par madame Mélanie Tschanz.

10.b) Recyclage des masques

Madame Maryse Fournier suggère d'avoir une boîte pour recycler les masques. Monsieur Goulet nous avise qu'il y a des démarches d'entreprises par monsieur Étienne Lebrun.

10.c) Compost

Madame Valérie Tremblay propose que du compostage soit réalisé à notre école. L'idée avait déjà été proposée dans les années antérieures et monsieur Étienne Lebrun travaille sur le projet conjointement avec le comité d'environnement.

10.d) Parascolaire

- Avec les restrictions imposées par le Gouvernement dû à la COVID-19, la tenue des activités parascolaires est modifiée, la séparation des bulles classe est autorisée. Toutefois, notre école a choisi de ne pas séparer les groupes, les bulles seront respectées. Les inscriptions vont commencer cette semaine. Anne-Michèle Pagé-Primeau s'occupe des sports et Anick Lauzier du culturel.
- L'élève a le droit de participer à 2 activités maximum en présentiel.
- Pour les services complémentaires et la remédiation, nous pouvons mélanger les groupes, mais l'école a choisi de les mélanger le moins possible.
- Présentement nous sommes en zone verte, ce qui nous permet d'affronter d'autres écoles. L'évolution de la pandémie est à suivre.
- Les tables de ping-pong et de billards ont été installées à la palestre pour respecter la distanciation. Les joutes se font par groupe-classe.
- Fillactive sera relancée, la personne responsable est Rachel Simard.

11. Date et lieu de la prochaine

24 novembre 2020 18 h 30.

12. Levée de l'assemblée

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Martel, appuyé par Émilie Dupont-Gravel, il est résolu à l'unanimité;

DE CLORE la réunion ordinaire du 15 septembre 2020, à 19 h 57

112-CE
20-21/96